

Immersion dans le monde carcéral

En février 2007, à la prison de la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), neuf détenus pour la plupart condamnés à de lourdes peines sont autorisés à participer à un atelier de cinéma. Le résultat? Cinq courts métrages réalisés par autant de détenus et un documentaire de la cinéaste Denise Gilliland. *Interview*

Propos recueillis par Estelle Pralong

L'émilie : Comment s'est mis en place cet atelier-cinéma?

Denise Gilliland : C'est avec Anne-Laure Sahy de *Prélude* (1) que nous avons décidé de mettre sur pied un atelier cinéma aux EPO. Les participants sont des détenus qui ont répondu à une annonce interne. L'avantage de cette prison, c'était l'existence d'un studio de télévision interne, le Canal Déchaîné. Ainsi, avec l'aide de professionnels, et malgré les embûches, les participants ont pu se former aux métiers du cinéma et, pour cinq d'entre eux, réaliser un court métrage.

Pourquoi avez-vous finalement décidé de réaliser un documentaire sur cette aventure?

L'idée de base était la réalisation et l'édition des courts métrage sur DVD avec, en bonus, un making-off réalisé par les détenus dans une esprit ludique. En cours de route, je me suis aperçue que ces détenus condamnés à de longue peines – certains soumis à l'article 43 (voir encadré p. 8) – leurs réflexions, leur anxiété lors des rejeugements constituaient un sujet politique et humain. Mais nous marchions sur des oeufs! Aucune image ne pouvait sortir de la prison sans autorisation, nous avions des problèmes de financement et la pérennité de l'atelier a été mise à mal. Tout s'est construit au fur et à mesure, le financement, les autorisations. Le projet a pris de l'ampleur et je pense que les autorités pénitentiaires ont pris conscience de la valeur de témoignage du documentaire. Finalement, les courts métrages et le documentaire n'ont pas subi de censure. Il a fallu se battre, mais nous avons pu établir un bon contrat de confiance.

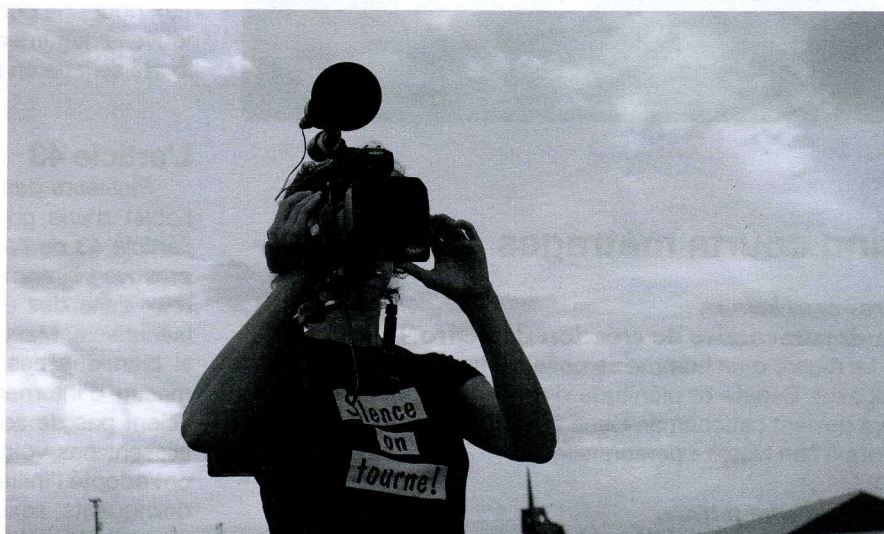


photo: Michèle Massy

Les participants de l'atelier cinéma ont-ils bien accepté de se laisser filmer?

Je donne un droit de regard sur le montage aux protagonistes de tous mes documentaires. Je pense que c'est ça qui les relaxe. Une relation de confiance peut s'instaurer et je peux tout filmer. Finalement, jamais personne ne m'a demandé d'enlever quoi que ce soit.

Côtoyer des détenus, c'est aussi se demander pour quelles raisons ils sont là. Comment vous êtes-vous positionnées?

Pour *Article 43* (2), j'ai changé de casquette en cours de route. Dans le cadre de l'atelier-cinéma, nous ne voulions pas savoir les raisons de leur condamnation, afin d'être libre dans nos relations avec eux. Mais, pour mon propre film, je trouvais trop frustrant pour les spectateurs/trices de ne pas savoir et, de plus, je craignais que «la machine à fantasmer» ne se mette en route et qu'ils/elles imaginent le pire.

J'ai donc demandé à certains les raisons de leur condamnation. Ils n'étaient évidemment pas obligés de répondre. Je ne leur ai pas demandé à tous, cela dépendait des relations établies.

(1) *Prélude* propose d'établir des liens entre les sphères culturelles et pénitentiaires de Suisse romande. Dans une démarche de démocratisation culturelle, d'élargissement des publics et d'échanges artistiques, le pôle suscite, coordonne et produit l'intervention artistique en milieu carcéral puis la diffuse en lui assurant un suivi. Voir www.prelude.ch

(2) Mention spéciale du jury «Regard sur le crime» au Festival Visions du réel, Nyon 2008.

suite p. 8 et 9

